

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Je dois être ponctuel(le) à tous mes cours et à toutes les activités selon l'horaire prévu.

Précolaire :

	Matin	Après-midi
Arrivée des élèves	8 h 10	12 h 59
Début des cours	8 h 45	13 h 03
Fin des cours	11 h 40	14 h 50
Départ des élèves	11 h 44	15 h 35

Primaire :

	Matin	Après-midi
Arrivée des élèves	8 h 10	13 h 14
Début des cours	8 h 20	13 h 17
Fin des cours	11 h 56	15 h 25
Départ des élèves	11 h 59	15 h 35

TSA :

	Matin	Après-midi
Arrivée des élèves	8 h 10	13 h 00
Début des cours	8 h 20	13 h 03
Fin des cours	11 h 56	14 h 51
Départ des élèves	11 h 59	15 h 00

Je dois entrer par la porte qui est assignée à mon groupe. **En cas de retard**, je dois entrer par la porte du secrétariat.

Mes parents doivent motiver toute absence ou tout retard via le portail Mozaïk, par courriel, dans l'agenda ou par appel téléphonique. Tout départ hâtif doit aussi être motivé. Le numéro de téléphone pour rejoindre le secrétariat est le 450-492-3735, poste 1. Si votre enfant fréquente le service de garde, il faut ensuite peser 2 fois sur le carré.

CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE

J'ai la permission de venir à l'école en vélo, en planche à roulettes ou en patins à roues alignées (le port du casque est recommandé) mais je dois entrer sur la cour en souliers. Si j'utilise ma bicyclette pour venir à l'école, je la range à l'endroit prévu à cette fin. Il est interdit de circuler à pied, en patins ou à vélo dans le débarcadère d'autobus et le stationnement. Je dois emprunter les trottoirs. Il est également interdit de circuler à vélo ou en patins à roulettes dans la cour d'école.

** L'école n'est aucunement responsable des bris ou vols.

DIRECTIVES POUR L'ÉLÈVE EN VOYAGE EN COURS D'ANNÉE

Si je quitte en voyage durant l'année scolaire ou que mon parent me donne la permission de m'absenter pour tout autre motif que maladie ou rendez-vous médical :

- Le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir du travail scolaire, travaux et évaluations couvrant la période de mon absence.

Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de me fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant mon absence. De plus, l'école n'est pas tenue de me fournir un service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à mon absence.

VISITE À L'ÉCOLE

Lorsqu'un membre de ma famille se rend à l'école, avec ou sans rendez-vous, il doit toujours se présenter au secrétariat. La personne présente verra à répondre à ses besoins. La présence des parents sur la cour est interdite. Si mon parent vient exceptionnellement me chercher à la fin des classes, il doit préalablement en avoir informé le SDG ou le secrétariat de l'école. Les surveillants aux autobus ne me laisseront pas quitter avec un adulte au débarcadère sans une autorisation préalable.

TENUE VESTIMENTAIRE

Je m'abstiens de porter des jupes ou shorts trop courts (doivent arriver à mi-cuisse), des chandails trop courts qui laissent voir la peau du ventre ou le nombril, des camisoles à bretelles fines et « sans dos », des chandails transparents ou trop décolletés, des jeans avec des trous plus grands que la paume d'une main, des vêtements aux messages violents ou vulgaires et des sandales « tong ».

Je laisse à mon casier casquette, chapeau ou autres. Le port du capuchon est interdit à l'intérieur.

Il m'est demandé de porter des bottes à l'extérieur lorsque la température l'exigera et des chaussures à l'intérieur. Le port du pantalon de neige est obligatoire pour jouer dans la neige, même au soccer.

ÉDUCATION PHYSIQUE

J'arrive à l'école en tenue sportive les jours où j'ai de l'éducation physique à l'horaire.

La participation active et sécuritaire aux activités proposées est attendue de ma part en tout temps.

Je dois porter des souliers de course attachés et propres, des shorts ou pantalon de sport, un chandail à manches courtes et des bas. Je dois ranger le tout dans un sac résistant et identifié à mon nom pour ainsi éviter les pertes. Si j'ai les cheveux longs, je dois les attacher.

Afin d'assurer un retour adéquat et sécuritaire à l'activité physique lors de blessures ou maux particuliers, un **billet médical** est exigé pour motiver mon abstention aux cours.

Pour une question de sécurité, le « piercing » est interdit à l'école ainsi que les bijoux en éducation physique.

COLLATION

J'apporte des aliments de valeur nutritive élevée comme :

- des fruits frais ou en compote;
- des légumes ou du jus de légumes;
- du lait, de la boisson de soya, du yogourt, du fromage;
- des produits céréaliers (barres de céréales aux fruits, muffin fait maison).

Pour plus d'informations : Canada.ca/GuideAlimentaire

Cela favorise mes apprentissages, me permet d'avoir une attention soutenue et d'avoir plus d'énergie.

Les aliments qui contiennent des noix et des arachides sont interdits à l'école.

OBJETS PERSONNELS

Je n'apporte pas un cellulaire, une montre intelligente, un appareil photo, des jeux/appareils électroniques, des cartes de collection ou des jouets/objets de la maison.

Aucun **objet dangereux** n'est permis.



Règles de vie communes 2023-2024

L'école l'Arc-en-ciel vise à être un milieu où le respect, l'entraide et l'ouverture sont présents au quotidien, tel qu'indiqué dans son projet éducatif. Afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves, l'école s'est dotée de règles de vie. Ainsi, en se respectant soi-même, en respectant les autres et en respectant l'environnement, nous assurons la sécurité et le bien-être de tous.

Tous les intervenants de l'école utiliseront l'affiche des valeurs, au quotidien, pour l'enseignement explicite des comportements attendus.

Tant aux heures scolaires qu'aux heures du service de garde et dans le transport scolaire

Nos valeurs

Respect

- J'ai une attitude positive.
- Je prends soin de mon école.
- Je fais des choix pacifiques.
- J'utilise des formules de politesse.
- J'utilise toujours un langage approprié.

Entraide

- J'offre et je demande de l'aide.
- Je prends soin des autres.
- Je partage.

Ouverture

- J'accueille les idées des autres.
- J'accepte les défis de chacun.
- Je participe activement aux activités de ma communauté scolaire.
- Je m'intéresse aux autres.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

(Billet bleu = comportement inacceptable)

Tant aux heures scolaires qu'aux heures du service de garde et dans le transport scolaire

<p>❖ <u>J'ai le devoir d'être respectueux envers les autres</u></p>	<p>➤ Je m'abstiens de toutes formes de violence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verbale • Physique • Psychologique 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un environnement sain et bienveillant; ➤ Être écouté; ➤ De bonnes relations avec l'autre; ➤ Ma sécurité et celle des autres; ➤ Apprendre à gérer mes conflits de manière pacifique; ➤ Apprendre à gérer mes émotions de façon adéquate et acceptable.
	<p>➤ Je m'abstiens de toutes formes d'impolitesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans mes paroles • Mes écrits • Mes gestes • Mes attitudes 	
	<p>➤ Je m'abstiens de toutes formes d'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physique • Verbale • Psychologique • Cyber-intimidation • Discrimination 	
	<p>➤ Je m'abstiens de prendre des objets qui ne m'appartiennent pas sans permission.</p>	
<p>❖ <u>J'ai le devoir d'être respectueux de l'environnement</u></p>	<p>➤ Je m'abstiens de toutes formes de vandalisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bris • Graffiti • Perte, etc. <p>Si je brise, perds ou endommage du matériel de l'école, je serai responsable de le remplacer ou de payer le coût du remplacement ou de la réparation.</p>	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éviter les coûts associés au remplacement ou à la réparation de l'objet; ➤ Un environnement sain et bienveillant.

- En enfreignant ces règles de vie, je comprends qu'une intervention éducative sera faite, une conséquence sera appliquée et que mes parents seront informés via le billet de comportement inacceptable et/ou une communication.
- Le protocole d'interventions et la gravité des conséquences appliquées se retrouvent plus loin dans le carnet scolaire.



Comportement inacceptable
PRIMAIRE

Nom de l'élève : _____
Groupe : _____
Date : _____

Manque de respect au niveau :

Précisions :

1. Violence physique

2. Violence verbale et
psychologique

3. Impolitesse

4. Intimidation :

Les éléments suivants
ont été observés :

- répétition
- intention de faire du tort
- déséquilibre de force
- différence dans les émotions

5. Discrimination

6. Vandalisme/vol

J'atteste avoir pris connaissance du manquement pour comportement inacceptable de mon enfant et j'ai revu le protocole d'interventions avec lui (carnet scolaire).

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

*** Chaque manquement est compilé au carnet scolaire de l'élève.**

Signature de l'intervenant(e) : _____

Protocole d'interventions lors des comportements inacceptables (école et transport scolaire)

***** Tous les manquements sont accompagnés d'une réflexion à compléter à la maison.**

1^{er} manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Récréation supervisée par l'éducatrice spécialisée (TES) pour la recherche de moyens
- Communication aux parents par le titulaire de l'élève

2^e manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Récréation supervisée par l'éducatrice spécialisée (TES) pour la recherche de moyens
- Communication aux parents par le titulaire de l'élève

3^e manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Communication aux parents par la TES
- Interventions éducatives de la TES

4^e manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Interventions éducatives de la TES
- La direction du niveau convoquera les parents à une rencontre afin de faire une mise au point avec eux, leur enfant, la TES et les autres membres du personnel concernés afin de mettre en place des mesures d'aide.

5^e manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Suspension à l'interne supervisée par la TES (travaux pour la journée)

6^e manquement :

- Geste de réparation et excuses verbales ou écrites
- Suspension à l'externe avec travaux (période à déterminer)
- Au retour de la suspension, l'élève sera rencontré par la TES ou la direction
- Rencontre avec la direction afin d'établir des stratégies d'intervention.

En tout temps, l'équipe de direction se réserve le droit de suspendre un élève à l'interne ou à l'externe pour une période indéterminée, selon la gravité du geste posé par celui-ci.

Le nombre de manquement est comptabilisé pour l'année scolaire. Tous les mémos de communication ou de comportements inacceptables seront détruits au terme de l'année scolaire.

Dates		
1 ^{er} :	2 ^e :	3 ^e :
4 ^e :	5 ^e :	6 ^e :



Année scolaire 2023-2024
Règles de vie communes

MON ENGAGEMENT ET CELUI DE MES PARENTS

J'ai pris connaissance et j'accepte les règles de vie de l'école l'Arc-en-ciel. Je m'engage à les respecter et à assumer les conséquences d'un non-respect.

Signature de l'élève

Date

Nous nous engageons à encourager notre enfant au respect des règles de vie de l'école et à le supporter dans les diverses conséquences.

Signature du parent

Date

En janvier 2024

J'ai relu les règles de vie communes. J'accepte de contribuer à la qualité de vie de mon école et je m'engage à respecter les règles de vie et les consignes qui me concernent.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Protocole d'interventions lors des comportements inacceptables (service de garde)

***** Tous les billets de comportement inacceptable sont accompagnés d'une réflexion. L'enfant est rencontré par la TES ou la technicienne du service de garde.**

1^{er} manquement :

- Geste de réparation et/ou excuses verbales ou écrites
- Communication aux parents

2^e manquement :

- Geste de réparation et/ou excuses verbales ou écrites
- Rencontre avec l'éducatrice spécialisée (TES) pour la recherche de moyens et retrait de l'activité
- Communication aux parents

3^e manquement :

- Geste de réparation et/ou excuses verbales ou écrites
- Retrait de l'activité ou changement de groupe
- Communication aux parents
- Mise en place de moyens

4^e manquement :

- Geste de réparation et/ou excuses verbales ou écrites
- Suspension externe (durée à déterminer)
- Rencontre de retour de suspension avec les parents, l'élève, la direction, l'éducatrice spécialisée et la technicienne en service de garde

5^e manquement :

- Geste de réparation et/ou excuses verbales ou écrites
- Suspension externe (durée à déterminer)
- Rencontre pour fixer les conditions de retour au service de garde

En tout temps, l'équipe de direction se réserve le droit de suspendre un élève à l'interne ou à l'externe pour une période indéterminée ou de résilier l'engagement des règles de fonctionnement du service de garde selon la gravité du geste posé par celui-ci.

Le nombre de manquement est comptabilisé pour l'année scolaire. Tous les billets de comportement inacceptable seront détruits au terme de l'année scolaire.